



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

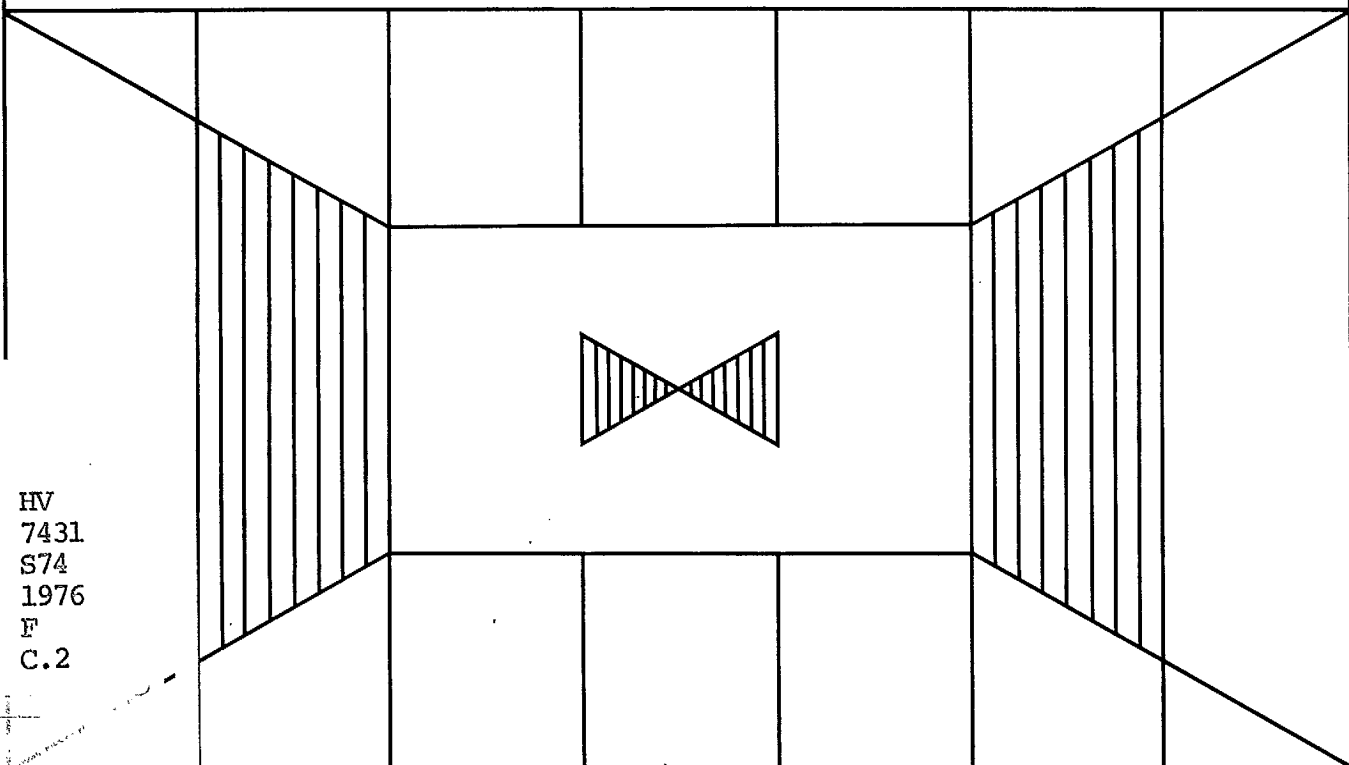
Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Solliciteur général Canada Solicitor General Canada

La prévention du crime par l'aménagement du milieu

par Paul R.A. Stanley



HV
7431
S74
1976
F
C.2

Research Division Division de la recherche

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

LA PRÉVENTION DU CRIME

PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU

par

Paul Stanley
A.R.A. Consultants Ltée,
Toronto (Ontario)

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Rapport de recherche préparé en vertu d'un contrat conclu
avec le Solliciteur général du Canada (mai 1976) et publié
avec l'autorisation de L'HON. FRANCIS FOX, Solliciteur
général du Canada.

Les idées exprimées dans le présent rapport sont celles de
l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions
du Solliciteur général du Canada.

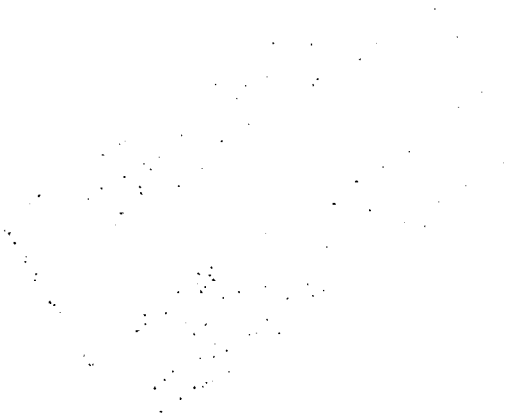
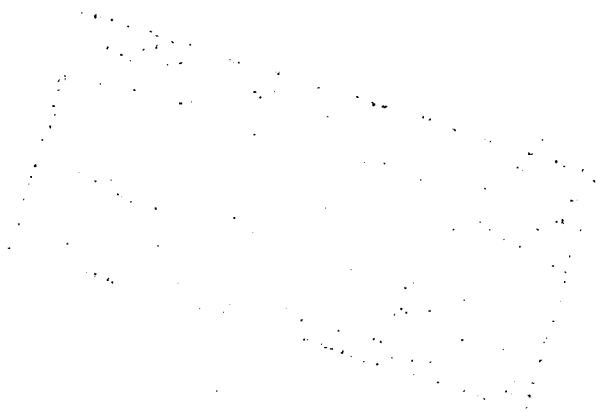
LIBRARY
OF THE SOLICITOR
GENERAL

SEP 6 1977

BIBLIOTHÈQUE
Ministère Du Solliciteur
Général

HV
7431
S74
1976
F
C.2

F
HV
7431
58
C.2



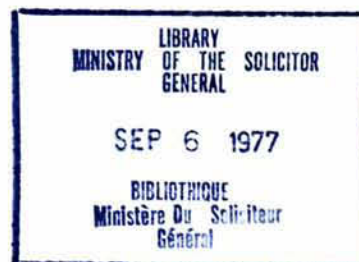
LA PRÉVENTION DU CRIME
PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU

RESUME ANALYTIQUE		i
SOMMAIRE		ii
PARTIE I	INTRODUCTION	1
PARTIE II	ORIGINES ET HYPOTHESES DE BASE	4
	Quelques théories sur le rapport entre le milieu et le comportement	5
	Influence de l'aménagement	8
	Preuves du lien reliant le crime aux caractéristiques de l'environnement physique	10
	Le crime en fonction de l'occasion	12
	Sommaire	15
PARTIE III	VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN COURS	16
	L'espace défendable	17
	Techniques de création de l'espace défendable	18
	Renforcement des cibles	21
	Applications courantes	24
PARTIE IV	LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES D'AMENAGEMENT VISANT A PREVENIR LA CRIMINALITE	29
PARTIE V	LE BESOIN DE RECHERCHE ADDITIONNELLE	39
	Thèmes de recherche	40
	Importance de l'occasion dans le comportement criminel	40
	Information sur différents genres de crimes	42

Hypothèses "behavioristes" de l'espace défendable	43
Nécessité d'une stratégie	44
RENVOIS	47
BIBLIOGRAPHIE	56

HV
7431
S74
1976
F
C.2

LA PRÉVENTION DU CRIME
PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU



par

Paul Stanley
A.R.A. Consultants Ltée,
Toronto (Ontario)

Rapport de recherche préparé en vertu d'un contrat conclu avec le Solliciteur général du Canada (mai 1976) et publié avec l'autorisation de L'HON. FRANCIS FOX, Solliciteur général du Canada.

Les idées exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions du Solliciteur général du Canada.

✓
HV
7431
58
C.2

RESUME ANALYTIQUE

De plus en plus, on songe à utiliser l'aménagement du milieu pour réduire l'incidence de certains comportements criminels. Les méthodes de prévention fondées sur l'identification des causes sociales, psychologiques ou économiques du crime n'ont connu aucun succès notable. La méthode fondée sur l'aménagement du milieu semble offrir, à plus ou moins brève échéance, de meilleures chances de réussite quant à la réduction de la criminalité. Cette méthode présuppose que le comportement criminel est surtout impulsif et qu'il est en général la conséquence de circonstances favorables plutôt que d'un calcul prémédité. Il serait donc possible de réduire la criminalité en diminuant les occasions. Le présent document synthétise les théories et les données qui ont donné naissance à la méthode de l'aménagement du milieu. Nous y présentons les principes fondamentaux et les techniques du "territoire défendable", visant à créer un environnement physique qui permette le contrôle social de la criminalité et offre divers moyens de renforcer les cibles; nous donnerons des exemples actuels d'application de ces principes et techniques. Nous proposons la mise en oeuvre d'un programme coordonné visant à promouvoir les projets expérimentaux et la recherche dans ce domaine.

SOMMAIRE

LA PREVENTION DU CRIME

PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU

PARTIE I - INTRODUCTION Cette partie présente le thème et la conception d'ensemble du présent rapport. L'aménagement du milieu comme moyen de prévention du crime fait l'objet d'une attention accrue. Cette méthode nous permet d'espérer, en matière de prévention des activités criminelles, des résultats plus probants que ceux obtenus jusqu'ici par des mesures préventives d'ordre social et économique visant les "causes" de la criminalité. Le présent rapport présente une vue d'ensemble des travaux et des idées en cours en fonction des besoins des responsables en quête de méthodes pratiques de prévention du crime.

PARTIE II - ORIGINES ET HYPOTHESES DE BASE: L'aménagement du milieu ne fournit aucune solution facile au problème complexe de la prévention du crime. Il nous faut comprendre la théorie et l'expérience pratique qui la fondent pour appliquer cette méthode avec succès. La théorie psychologique découvre des rapports constants entre le comportement et son contexte; certains théoriciens de l'aménagement urbain laissent entendre que les taux élevés de criminalité dans les villes découlent de l'effondrement des moyens de contrôle sociaux, lequel est attribuable, du moins en

partie, à la structure de la cité. Des études sur la criminalité ont démontré que ce milieu semble favoriser plus que d'autres l'activité criminelle, et c'est là un fait admis par ceux qui sont en contact direct et fréquent avec les activités criminelles. Cette partie se termine par une étude de l'importance de l'occasion favorable comme catalyseur principal d'un grand nombre d'activités criminelles.

PARTIE III - APERCU DU TRAVAIL EN COURS: Cette partie passe en revue les deux méthodes principales de prévention du crime par l'aménagement du milieu. La théorie de "l'espace défendable" utilise la réorganisation physique comme stimulant de l'identification avec le milieu d'habitation (ou autre environnement) pouvant éveiller l'individu au sens des responsabilités à l'égard des biens et des "voisins". La théorie du "renforcement des cibles" cherche à empêcher physiquement le délinquant éventuel d'atteindre sa cible. Les deux méthodes devraient être utilisées en fonction de leur rentabilité. Voici quelques applications actuelles de ces idées: leur intégration aux codes de construction, l'application des deux techniques dans certains quartiers urbains, la publication de manuels traitant de sécurité résidentielle, l'aménagement approprié du métro, etc...

PARTIE IV - PRINCIPES D'APPLICATION DES TECHNIQUES D'AMÉNA-

GEMENT A LA PREVENTION DU CRIME: Cette partie souligne l'importance d'une approche systématique quant à l'utilisation de techniques d'aménagement en matière de prévention du crime. Nous recommandons les étapes suivantes: viser la prévention de la criminalité; rassembler les gens qui ont des préoccupations communes, mais des points de vue différents; tenir compte d'abord de l'activité criminelle plutôt que d'un programme global de prévention du crime; recueillir le plus de renseignements possible sur l'activité criminelle à combattre; considérer toutes les solutions possibles; évaluer les méthodes d'aménagement proposées et leur rentabilité; tenir compte en élaborant les solutions de la collectivité et des traits particuliers de ses membres; évaluer et contrôler l'efficacité d'une approche systématique une fois que celle-ci a été adoptée.

PARTIE V - LE BESOIN DE RECHERCHE ADDITIONNELLE: La théorie de l'aménagement du milieu est relativement nouvelle et cette partie souligne la nécessité de recherche additionnelle en certains domaines. Nous proposons les thèmes de recherche suivants: importance de l'occasion favorable comme catalyseur de certaines activités criminelles; probabilité d'un simple déplacement géographique ou sectoriel des activités criminelles; étude détaillée des circonstances

associées à différents genres de crime; probabilité que l'aménagement nouveau du milieu puisse réellement susciter les types de comportement social nécessaires à la prévention du crime. En conclusion, nous recommandons dans cette partie la mise en marche de mécanismes de coordination de la recherche et des projets expérimentaux entrepris au Canada, pour assurer l'échange efficace des renseignements et permettre à chacun de profiter de l'expérience d'autrui.

PARTIE I

INTRODUCTION

On songe de plus en plus, depuis les cinq dernières années, à utiliser l'environnement physique pour réduire certaines activités criminelles. Les policiers et d'autres personnes admettent depuis longtemps que certains milieux favorisent davantage la criminalité que d'autres; ils peuvent montrer du doigt certains quartiers urbains et même certains immeubles dont les parties ou les abords présentent un risque élevé du point de vue de la criminalité. Ce n'est toutefois que depuis quelques années que ces connaissances ont servi à l'élaboration de stratégies de prévention du crime.

On croit maintenant qu'il est possible de prévoir de nouvelles structures physiques, ou de modifier les anciennes, de manière à réduire de façon appréciable l'incidence éventuelle ou actuelle du crime; cela s'applique aussi bien aux immeubles pris individuellement qu'aux collectivités ou aux ensembles domiciliaires. Ces mesures devraient permettre:

- de soustraire certaines cibles faciles à ceux qui pourraient commettre un crime sur l'impulsion du moment;
- d'augmenter la difficulté et le risque à encourir par le délinquant éventuel;

- d'augmenter les chances d'arrestation pendant ou après l'acte criminel.

Comme nous le verrons plus loin, certains indices nous laissent croire que cette méthode tridimensionnelle pourrait influencer très favorablement sur les taux de criminalité.

Cette approche est prometteuse, mais en même temps elle demande à être suivie avec prudence. Elle est encourageante en ceci qu'elle semble permettre d'attaquer le crime de front, en laissant espérer des résultats immédiats et peut-être à long terme. Son attrait provient en partie de l'échec évident des méthodes plus traditionnelles de prévention du crime, qui en attaquaient les "causes" sociales, psychologiques et économiques. Le caractère plutôt concret, pragmatique de cette nouvelle approche expose cependant à l'appliquer à la manière d'un "libre de recettes", sans égard à ses limitations et aux exigences des situations particulières où on l'utilise. Il importe de reconnaître qu'elle n'est qu'une arme de plus dans l'arsenal des techniques de prévention du crime et ne devrait pas dispenser de travailler dans les autres domaines. Nous reconnaissons tout au

long de ce document qu'il existe un besoin constant d'envisager la prévention du crime du point de vue des besoins et de la mativation, aussi bien que de l'élément occasionnel.

La présente étude vise à donner une vue d'ensemble des travaux et des idées en cours dans ce domaine. Nous avons cherché ce faisant à bien saisir ce qui est possible et pratique pour ceux qui se préoccupent de la prévention du crime. Nous étudions les hypothèses de recherche qui ont conduit au présent travail et donnons une vue d'ensemble des réalisations en la matière. Nous proposons quelques lignes directrices aux responsables de programmes de prévention de la criminalité. La dernière partie évoque quelques-unes des questions demeurées sans réponse dans le présent travail et désigne certains thèmes qui devraient faire l'objet de recherche additionnelle.

PARTIE II

ORIGINES ET HYPOTHESES DE BASE

Malgré ses mérites, la méthode de l'aménagement du milieu n'apporte aucune solution facile aux problèmes posés par la prévention du crime. Il importe, afin que nous puissions en tirer bénéfice, que les responsables de l'application de cette méthode aient certaines connaissances de la recherche et des hypothèses qui la fondent. Le système de justice pénale considère trop souvent les idées nouvelles comme des "solutions" et les applique de façon irréaliste, sans vraiment comprendre les données d'une situation particulière. La présente étude se propose de démontrer que les techniques d'aménagement du milieu physique ne seront finalement utiles à la prévention du crime qu'à la condition d'être appliquées avec un certain réalisme quant à leur efficacité, en se rendant compte des dangers à éviter et des mesures à prendre pour en augmenter les chances de succès.

Il n'est pas nécessaire pour cela de connaître à fond les disciplines qui ont donné naissance à la méthode. Nous avons tenté dans ce chapitre de donner un aperçu de la recherche et de la démarche intellectuelle

qui nous ont amenés à nous y intéresser. Vous constaterez qu'à l'origine un certain risque calculé se mêlait à la recherche sérieuse et enfin à la reconnaissance et l'acceptation des connaissances acquises par les praticiens expérimentés.

Il est impossible de mettre au crédit d'une équipe de chercheurs ou d'une théorie cet intérêt actuel. A beaucoup d'égards, il semble que c'est "une idée dont le temps était venu".

QUELQUES THEORIES SUR
LE RAPPORT ENTRE LE MILIEU
ET LE COMPORTEMENT

L'environnement a si longtemps été un élément relativement stable de l'expérience humaine que nous avons été portés à ignorer le rapport qui existe entre le milieu et le comportement. Cependant, les changements importants déjà intervenus et ceux qui continuent à s'effectuer dans l'environnement physique construit par l'homme nous ont amenés à admettre que le milieu représente davantage qu'un simple contexte ou un simple cadre. Le comportement et le milieu font partie d'un processus dynamique et ce dernier peut avoir une influence sensible sur la nature du comportement.

L'émergence d'une nouvelle discipline académique appelée "psychologie de l'environnement" témoigne bien de l'intérêt accru porté aux rapports de l'homme avec son milieu. Bien que plusieurs autres disciplines interviennent dans ce thème, il semble que se soit le psychologue qui exprime le plus clairement les hypothèses à la base des études sur l'homme et son milieu.

La psychologie de l'environnement prend comme point de départ le postulat de l'existence d'un rapport constant, donc prévisible, entre le comportement humain et le contexte physique, le milieu où se produit le comportement en question. Un des psychologues les mieux connus dans ce domaine⁽¹⁾ a dégagé un certain nombre de principes quant à la nature de ce rapport. Certaines de ces principes feront l'objet d'un examen approfondi dans une étude ultérieure de la présente méthode de prévention du crime. En bref, ces hypothèses sont les suivantes:

- "Le milieu physique exerce une influence considérable sur le comportement de l'individu, même lorsque ce dernier n'est pas conscient de cet environnement."
- "Quand on transforme le milieu physique pour le rendre moins propice à un mode de comportement, ce comportement sera déplacé vers un autre lieu."

- "Le comportement se produisant au sein d'un milieu physique est fonction des structures physiques, sociales et administratives de ce milieu et il est possible de modifier le comportement en modifiant l'un des éléments du milieu."
- "S'il y a modification d'un des éléments du milieu physique, il se produira des modifications au niveau de tous les autres éléments (sociaux, administratifs ou physiques) du milieu et ceci pourra entraîner une modification des modes de comportement associés à ce milieu considéré globalement."(2)

Il importe de préciser que ce ne sont là que des hypothèses sur la nature du rapport entre l'environnement physique et le comportement humain. Il n'existe aucun rapport de nature clairement défini entre les deux. Comme nous le voyons par certaines de ces théories, les éléments physiques et les structures sociales et administratives d'un milieu exercent les uns sur les autres une influence réciproque, de manière à favoriser un certain mode de comportement.

Il ne faut pas oublier que ces théories sont basées, pour la plupart, sur des études contrôlées où l'environnement physique était relativement simple, ce qui limitait manifestement l'éventail des comportements possibles. De toute évidence, plus l'environnement est complexe, physiquement ou socialement, plus il devient difficile d'identifier les influence décisives ou même appréciables qu'il exerce sur le comportement.

Influence de
l'aménagement

L'aménagement du milieu en matière de prévention du crime peut varier de quelques petites modifications aux structures existantes à la réorganisation complète d'ensembles domiciliaires ou de communautés. Le travail effectué au niveau de la communauté se réclame d'une école de pensée attribuant le taux actuel de criminalité à l'effondrement des contrôles sociaux traditionnels. En substances, ce raisonnement laisse entendre que le milieu urbain actuel décourage les rapports entre voisins, essentiels à l'épanouissement du sens "communautaire", qui est un pré-requis à l'exercice de contrôles sociaux officiels et à l'efficacité maximale des contrôles sociaux officiels.

Cette conception s'inspire directement des écrits de Jane Jacobs⁽³⁾, laquelle a critiqué sévèrement les méthodes actuelles d'aménagement urbain et de reconstruction, prétendant qu'une planification médiocre empêche le développement du sens d'identité communautaire. Elle signale particulièrement la nature impersonnelle des immeubles d'appartements à étages multiples et la tendance à prévoir des environnements privés des possibilités de travail, d'habitation, de ravitaillement au détail, de divertissement, etc. qui forment une partie essentielle d'une "vraie" communauté.

Il faut signaler que les idées de Jane Jacob ont été sévèrement critiquées par des planificateurs professionnels, entre autres.⁽⁴⁾ Les critiques prétendent qu'elle simplifie à outrance le processus fort compliqué de l'acquisition d'une identité communautaire. D'autres croient que ses idées proviennent de certaines attaches romantiques avec le passé et ils exigent des solutions nouvelles aux problèmes engendrés par les réalités actuelles de la vie urbaine - une plus grande mobilité, la surpopulation et l'identification à des groupes assemblés par des intérêts communs plutôt que par le voisinage. Il n'en faut pas moins admettre que cette école de pensée a été pour beaucoup dans le regain d'intérêt marqué à l'aménagement comme remède. Même si nous acceptons la critique de la simplification à outrance, ce serait une erreur de nier que ces idées, bien que formulées avec hésitation, ont engendré une méthode de prévention du crime qui, appliquée attentivement et avec raffinement, pourrait influencer davantage sur le taux de criminalité que toute autre tentative d'identifier et de combattre les causes sociales et économiques du crime.

En résumé, il existe des arguments convaincants qui relient certains comportements au milieu environnant, mais nous ne comprenons pas bien par quels mécanismes l'environnement physique influence le comportement humain.

PREUVES DU LIEN RELIANT
LE CRIME A LA NATURE DU
MILIEU PHYSIQUE

Partant de la théorie à l'origine de cette approche, nous faisons appel aux statistiques de la criminalité pour obtenir quelque preuve tangible du rapport constant existant entre certains milieux physiques et la fréquence ainsi que le genre d'activités criminelles qui leur sont associées.

Il faut le reconnaître, les preuves relevées dans cette partie sont bien connues de ceux qui ont des contacts directs et fréquents avec les activités criminelles. La police vous mettra en garde contre certains quartiers d'une ville; les résidents de projets domiciliaires évitent d'être isolés dans certains secteurs du projet; les préposés à l'entretien des immeubles ne connaissent que trop bien les cibles préférées des vandales. Ce n'est que récemment, alors que nous nous préoccupons de plus en plus de trouver des méthodes directes de prévention du crime, que ces

connaissances pratiques ont incité à transformer les constructions pour les rendre moins vulnérables. En voici des exemples dans les paragraphes suivants:

- Le "New York City Housing Authority" a compilé au cours des années les délits graves commis dans ses propriétés. Un résumé de ces statistiques démontre que dans les immeubles de rapport, les terrains attenants, les couloirs, les ascenseurs et les escaliers donnent lieu à un taux de criminalité relativement élevé et sont d'autant plus dangereux que les immeubles sont plus importants. (5)
- d'autres études ont démontré que les vols dans les commerces, tels les magasins, les postes d'essence, etc. sont généralement perpétrés à une intersection ou près de celle-ci, permettant ainsi au délinquant de s'enfuir plus facilement. Une étude plus détaillée de ces emplacements a démontré que l'intérieur des magasins volés le plus fréquemment est en général caché de la rue par des étalages ou des véhicules stationnés; de plus, les vols sont plus fréquents dans les endroits moins fréquentés par les piétons, surtout la nuit. (6)
- il a été démontré, dans la même série d'études, que les auteurs des vols par effraction dans les secteurs résidentiels ont tendance à choisir les appartements du rez-de-chaussée comme cibles: les stationnements, les coins retirés et invisibles de la rue ou du trottoir et les salles de lavage se sont avérés les endroits les plus dangereux dans les ensembles domiciliaires publics, ce qui confirme les statistiques de la "New York Housing Authority". (7)

Ce n'est là qu'un aperçu des nombreuses études et statistiques qui démontrent clairement l'existence d'un rapport entre certains endroits, certaines caractéristiques du milieu et les taux de la criminalité générale ou de certains crimes particuliers.

LE CRIME EN FONCTION DE L'OCCASION

Il existe un rapport direct entre l'incidence du crime et le nombre d'occasions favorables qui s'offrent à l'individu; il s'agit là d'un des postulats les plus importants de la théorie préconisant l'aménagement du milieu. On pourrait appeler ces crimes "crimes impulsifs" par opposition aux crimes puissamment motivés par des facteurs économiques, sociaux et psychologiques.

Sous sa forme la plus simple, la question est donc de déterminer la fréquence des délits commis parce que le criminel en puissance repère une cible facile et décide, plus ou moins sous l'impulsion du moment, que ses chances de succès sont élevées. L'occasion, c'est peut-être le fait que le délinquant se sente à l'écart de tout témoin, à cause du mauvais éclairage, de l'isolation du lieu par rapport aux regards indiscrets, parce que les

lieux sont mal protégés ou que la victime aura de la difficulté à résister ou à obtenir du secours.

S'il est possible de démontrer que le comportement criminel, ou même que certains comportements criminels particuliers sont étroitement reliés à l'occasion, la méthode de l'aménagement du milieu offre de réelles chances de succès. Lorsque, par ailleurs, le facteur "occasion" est négligeable par rapport au degré de motivation, la modification du milieu ne fait qu'augmenter les risques acceptés par le délinquant, ce qui peut augmenter les risques de mauvais traitements pour les victimes; il pourrait aussi en résulter un simple déplacement de l'activité criminelle vers d'autres lieux offrant des cibles plus faciles.

Les études menées jusqu'ici dans ce domaine indiquent que l'occasion constitue effectivement un facteur important de nombreux crimes. Voici un certain nombre de citations tirées d'études effectuées en différentes parties des Etats-Unis sur les victimes du crime:

(TRADUCTION)

- "Des études préliminaires démontrent que plus de 75% des délits actuels sont commis à la suite d'une action ou d'une inaction que la victime aurait pu éviter. Celle-ci fournit ainsi une occasion au délinquant de perpétrer son crime". (8)

- "Une très grande proportion des vols par effraction ou des délits commis dans la rue sont une conséquence directe du facteur occasionnel plutôt que de la préméditation calculée du criminel spécialisé." (9)
- "On a émis l'hypothèse d'un rapport entre le crime et l'opportunisme, car les secteurs souffrant d'un taux élevé de criminalité sont généralement facilement accessibles aux criminels, bien connus d'eux, reconnus comme offrant de bonnes occasions de trouver une victime à un moment donné et ils présentent moins de risques d'arrestation par la police." (10)

Malheureusement, nous ne disposons pas de données suffisantes pour déterminer avec certitude l'importance du déplacement lorsque certains environnements sont mieux protégés. Les preuves recueillies jusqu'ici semblent toutefois corroborer les prévisions découlant des données recueillies sur le facteur "occasion". (11)

Il semble, de toute évidence, qu'il se produise certains déplacements géographiques des activités criminelles - c'est-à-dire une augmentation des crimes de même nature dans des endroits proches des lieux protégés. La preuve démontre toutefois une réduction globale de la criminalité comme conséquence des modifications apportées au milieu environnant. Dans l'état actuel de la recherche nous pouvons seulement dire qu'il ne semble pas se produire de déplacement des autres genres de crimes.

SOMMAIRE

Dans cette dernière partie, nous avons vu qu'il existe des arguments convaincants et aussi quelques preuves indiquant que le milieu est un élément important du processus criminel. Dans le chapitre qui suit, nous présentons une vue d'ensemble des diverses méthodes et techniques qui ont utilisé ces données pour prévenir ou du moins réduire l'activité criminelle.

PARTIE III

VUE D'ENSEMBLE DES ETUDES EN COURS

Nous tenterons, dans la présente partie, de donner un aperçu de l'éventail des techniques et des conceptions de ceux qui appliquent l'agencement du milieu architectural environnant à la prévention de la criminalité. Nous voulons ainsi présenter en détail au lecteur une gamme étendue d'idées et d'approches différentes, espérant qu'il pourra les utiliser dans l'exercice de ses fonctions; au lieu de préconiser des solutions fragmentaires nous chercherons à rehausser le niveau de conscience collective.

Il est plus prudent, et nous répétons ici notre thème, de considérer chaque cas de criminalité comme un cas d'espèce. Nous ne pouvons que formuler certains principes généraux et donner accès à quelques techniques précises, lesquelles doivent être choisies et adaptées à l'environnement, au milieu social et aux structures administratives encadrant une situation donnée. Nous avons pris soin d'indiquer nos sources pour les différentes techniques et méthodes évoquées ici, afin de faciliter l'accès à une information plus détaillée.

Cette partie est divisée en fonction des deux méthodes principales exposées: "l'espace défendable" et "le renforcement de la cible". Viennent ensuite des exemples d'applications actuelles de ces deux méthodes.

L'ESPACE DEFENDABLE

La plupart des études ont été menées aux Etats-Unis dans des ensembles domiciliaires publics. Face aux statistiques alarmantes de la criminalité, qui entraîne des pertes financières et sociales énormes, des sociologues (en particulier Oscar Newman⁽¹²⁾ et William Yancey⁽¹³⁾) ont prétendu et démontré que le style architectural contribuait de manière très appréciable au taux élevé de criminalité dans ces ensembles.

Pour faire suite aux théories présentées au chapitre précédent, ils affirment qu'il est possible d'imaginer l'environnement physique des ensembles domiciliaires (et d'ailleurs nombre d'autres surfaces bâties) de manière à créer des modes de comportement et de rapports sociaux aptes à favoriser chez les résidents le sens de la propriété et de la responsabilité à l'égard de leur milieu de vie. Les auteurs appellent cela le sens de la "territorialité" et soutiennent que son acquisition favorise la conscience

collective des résidents qui se préoccupent davantage de ce qui se passe sur "leur territoire" et deviennent plus enclins à remarquer et même à défier les intrus. Il est possible en même temps, en augmentant la fréquence des rapports sociaux, de créer une conscience collective favorisant la réintroduction des contrôles sociaux, arguments dissuasifs si puissants des communautés mieux intégrées. Cette conscience et cette vigilance de la part des résidents constituent d'ailleurs des arguments puissants de dissuasion du délinquant éventuel.

Techniques de création de l'espace défendable

Un certain nombre de principes ou de techniques portant sur l'agencement de l'environnement sont associés au concept de l'espace défendable. Afin de créer ce sens territorial et le genre de rapports sociaux nécessaire à l'espace défendable, Newman utilise les modifications ou les méthodes suivantes:

- la mise en place de frontières réelles ou symboliques pour identifier l'espace appartenant à une résidence déterminée. A titre d'exemple, les murs, les clôtures ou les jardins délimités ne sont pas de véritables barrières pour l'intrus éventuel, mais indiquent clairement que ces lieux appartiennent aux résidents de l'immeuble en cause;

- le groupement des unités d'habitation pour augmenter les rapports entre voisins, leur permettre de se connaître et par là, d'identifier les intrus. Les corridors courts menant à trois ou quatre entrées d'appartements sont considérés comme beaucoup plus sûrs que les longs couloirs rectilignes desservis par des ascenseurs centraux et menant à 10 ou 15 appartements;
- la mise en place des services tels les magasins, les terrains de jeux, les zones de repos, etc. afin d'augmenter la fréquentation des lieux sous-utilisés et potentiellement dangereux. Les aires de stationnement et les salles de lavage sont des exemples d'endroits considérés comme extrêmement dangereux du fait de leur isolement habituel; on peut les sortir d'isolement en installant à proximité de petits commerces de détail ou des salles de jeux, augmentant par là la circulation des piétons, élément additionnel de dissuasion;
- l'aménagement et la disposition des fenêtres et de l'éclairage de façon à faciliter la surveillance de lieux comme les aires de stationnement, les terrains de jeux, les vestibules et les couloirs. Le facteur "absence de surveillance" est l'un des éléments constitutifs les plus importants de "l'occasion" et la mise en place d'une surveillance peut décourager le délinquant éventuel. Les gens ont peur de fréquenter des endroits où ils sont hors de vue, offrant ainsi une cible facile à l'attaque criminelle. Réciproquement, la possibilité d'être vu et même reconnu semble être un facteur dissuasif d'importance dans le cas des infractions occasionnels ou d'impulsion. (14)

Comme nous l'avons dit plus haut, en développant le concept de l'espace défendable, on avait surtout songé aux ensembles domiciliaires publics. Newman recommande dans son étude d'éviter de trop en critiquer les caractéristiques architecturales, les désignant ainsi comme

cibles à des attaques de l'extérieur, et en même temps, diminuant le sens de la propriété et de la responsabilité chez les résidents. Les logements publics sont trop souvent "institutionnels" dans leur apparence, et, bien que pratiques, ils semblent marquer les locataires du stigmate de citoyens de classe inférieure.

Dans le même domaine, Newman souligne les désavantages des immeubles à logements multiples par rapport aux édifices plus petits de deux ou trois étages. Les gros immeubles de rapport sont en fait l'antithèse du concept de l'espace défendable, avec leur unique entrée, leurs longs couloirs et souvent leurs terrains vagues. Cependant, il importe de reconnaître qu'il n'en est pas nécessairement ainsi pour les immeubles à logements multiples destinés à d'autres groupes socio-économiques. Il existe d'ailleurs certaines preuves démontrant que les édifices à logements de prestige bien tenus et disposant d'un portier et de certains dispositifs de sécurité, figurent parmi les environnements les plus sûrs des centres urbains des Etats-Unis.⁽¹⁵⁾ Encore une fois, nous constatons le besoin d'évaluer chaque problème de prévention du crime selon ses propres mérites.

Même si le concept de l'espace défendable est d'abord fonction d'un milieu résidentiel, il serait possible de l'appliquer à des plans de magasin à rayons susceptibles de promouvoir un sens de la responsabilité et du devoir chez les employés en ce qui a trait au vol à l'étalage, par exemple. Il serait possible aussi de concevoir les édifices publics, les parcs et autres aménagements commerciaux, industriels ou récréatifs de manière à favoriser le sens de la responsabilité chez les usagers et amener ainsi une baisse du vandalisme, etc.

RENFORCEMENT DE LA CIBLE

Contrairement à la méthode de l'espace défendable, celle du renforcement des cibles est appliquée par ses promoteurs à l'aménagement du milieu de manière beaucoup plus directe. Ainsi, plutôt que de créer un milieu plus favorable au développement des contrôles sociaux, ils rendent la cible plus difficile ou plus dangereuse à atteindre et réduisent le nombre des crimes "impulsifs" ou cherchent à atténuer le facteur "occasion".⁽¹⁶⁾

Les techniques utilisées pour renforcer la cible s'échelonnent de l'emploi, bien sûr, de serrures améliorées et de portes plus solides jusqu'à celui de dispositifs de sécurité très complexes. Nous ne nous proposons pas de répertorier ou d'évaluer ici les dispositifs de sécurité (quoique cette information figure dans certains des volumes de référence); il importe toutefois de comprendre le principe du renforcement de la cible, car il forme un des principaux maillons de la méthode de l'aménagement du milieu, en tant que composante de l'idée de l'espace défendable aussi bien qu'à titre intrinsèque.

Dans sa forme la plus élaborée, cette méthode consiste à utiliser des systèmes sécuritaires conçus spécialement pour contrer certains genres de crime dans un lieu déterminé.⁽¹⁷⁾ Généralement, on utilise un amalgame de ressources humaines (gardes de sécurité du bâtiment, policiers relevant du Service de logement, patrouilles de citoyens, etc.) et de matériel, (serrures, blindage, contrôles électroniques et appareils de détection) afin de rendre certains bâtiments ou ensembles plus sûrs pour les locataires ou les usagers.

Les principaux promoteurs de l'utilisation de systèmes de sécurité recommandent de modifier ceux-ci selon les cas d'espèce. Il faut comprendre la nature de la menace dans tel cas, évaluer avec précision les coûts économiques et sociaux de l'activité criminelle appréhendée ou actuelle; il faut tenir compte des solutions de rechange au système de sécurité prévu selon des critères de rentabilité et d'efficacité, données qui doivent être appréciées en fonction du coût du taux actuel de criminalité.

Même si la méthode du renforcement de la cible est moins orientée sur le comportement que celle de l'espace défendable, elle a cependant une répercussion sur le comportement du délinquant en puissance de même que sur celui de la victime éventuelle. Nous donnons ci-dessous un aperçu de ces incidences à l'égard du délinquant en puissance et de la victime:

- évidemment, la méthode agit directement sur le facteur "occasion" et sur le comportement criminel impulsif. Si, d'ailleurs, le crime impulsif est aussi répandu qu'on l'a suggéré, la méthode du renforcement de la cible devrait avoir un effet appréciable sur la fréquence du crime. Nous avons mentionné plus tôt la rentabilité de cette approche, et il faut présumer que le criminel effectuera le même

genre d'analyse risque/profit, bien que, à la lumière de notre étude de la motivation par rapport à l'occasion, il existe un risque beaucoup plus élevé de déplacement chez les criminels professionnels;

- même si cette méthode n'est pas fondée sur la participation active des résidents, elle requiert tout de même leur acceptation consciente, car plus un système de sécurité est perfectionné, plus il risque d'empiéter sur la vie privée des individus. La présence de gardes de sécurité, ou de dispositifs de surveillance électronique, etc. est aussi un rappel constant et concret du danger possible; en réalité, ces mesures peuvent même augmenter les coûts sociaux, peut-être inutilement, en élevant le niveau de crainte associé à la résidence en cause.

APPLICATIONS COURANTES

Les principes et techniques faisant partie des deux méthodes de l'espace défendable et du renforcement de la cible sont appliqués dans un grand nombre de situations aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada. Dans la présente partie nous donnons un échantillonnage de projets et d'activités, comme exemples des possibilités d'application de ces méthodes. Nous y étudions divers lieux et modes de mise en oeuvre de ces idées nouvelles. Au risque de nous répéter, il faut souligner une fois de plus que nombre de ces applications sont apparues indépendamment de la recherche théorique effectuée dans le domaine. Ceux qui ont régulièrement eu à faire face aux problèmes de la criminalité ont identifié plusieurs rapports de cause à effet entre le

milieu et le crime et ont tenté d'utiliser ces connaissances dans la prévention de la criminalité.

Encore une fois, ces exemples cherchent à permettre au lecteur d'identifier des méthodes applicables dans l'exercice de ses fonctions. Bien entendu, vous trouverez des exemples et des détails additionnels en consultant les sources:

- dans certains états américains, les codes de la construction sont modifiés afin de tenir compte de la méthode de l'espace défendable ou d'améliorer les mesures de sécurité. C'est le cas par exemple en Californie, à New York et dans le New Jersey; (18)
- en certains endroits du Canada, les employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement se sont montrés intéressés à travailler avec la police dans leur communauté pour y développer des méthodes de lutte contre le crime dans les ensembles domiciliaires relevant de leur responsabilité; (19)
- compte tenu des stimulations économiques très directes, il ne faut peut-être pas se surprendre de voir les compagnies d'assurance s'intéresser aux données relatives à l'aménagement du milieu, particulièrement, en ce qui a trait au vol et au vol par effraction, et agir sur la foi de ces données. Les assureurs considèrent par exemple certains quartiers d'une ville comme présentant des risques élevés et sont très réticents à accorder une protection contre le vol dans ces secteurs. De meilleures primes d'assurance ou de meilleures conditions de protection sont parfois consenties à ceux

qui ont des dispositifs de sécurité à leur résidence ou dans leur entreprise. Les assureurs ou leurs agents portent une attention particulière, dans le cas de l'assurance commerciale, contre le vol ou le vol par effraction, non seulement aux dispositifs de sécurité des lieux, mais aussi à la disposition physique des aménagements et aux activités associées avec les lieux. Ils analysent ceux-ci en fonction de la "gestion du risque" et signalent aux détenteurs de polices d'assurance certains dangers, comme le fait de garder les inventaires à proximité du service d'expédition et de réception, ou de l'emplacement réservé aux ordures; (20)

- dans certaines localités, au Canada et aux Etats-Unis, la police visite régulièrement les résidences et les commerces afin de donner des conseils sur la façon de les protéger contre le vol par effraction. Ils effectuent leur analyse en fonction du degré de force nécessaire à l'effraction et de la barrière physique requise pour prévenir une telle irruption par la force; (21)
- des études portant sur la sécurité de l'habitation aux Etats-Unis ont été publiées sous forme de manuels traitant de tous les aspects de la prévention du crime dans un contexte résidentiel; (22)
- à titre d'exemple, le centre de criminologie de l'Université de Toronto et le Secrétariat à la Justice du Gouvernement de l'Ontario ont tenu diverses réunions d'étude au Canada sur la prévention du crime par l'aménagement du milieu. Ces sessions sont l'occasion d'importants échanges d'idées et d'expériences entre les milieux académiques, la police, les architectes, les constructeurs, les gestionnaires, les locataires, etc.; (23)

- il a été suggéré de modifier les plans des métros pour les rendre moins vulnérables à l'activité criminelle. Il est possible d'utiliser l'espace, la visibilité et la circulation des usagers de manière à rendre le voyageur ou les biens de ce mode de transport moins vulnérables à une attaque; (24)
- c'est à Hartford au Connecticut qu'est entreprise l'une des applications les plus poussées. On y combine le renforcement des cibles, l'éclairage des rues et la création d'espaces défendables dans un effort d'envergure affectant des communautés résidentielles entières. Les techniques utilisées font suite à des études détaillées des données de la criminalité dans un secteur particulier. On propose de répertorier les techniques efficaces dans un "manuel de l'utilisateur" destiné aux intéressés dans d'autres lieux; (25)
- la Compagnie Westinghouse parraine une étude semblable aux Etats-Unis. La construction d'une promenade à Portland Oregon fait l'objet d'une enquête très poussée au niveau de la prévention du crime en raison du taux de criminalité relativement élevé impliquant des voies de fait, des vols et des vols par effraction. On étudie le lieu, le temps et la nature de l'activité criminelle et on applique des méthodes de prévention du crime dont certaines portent sur le milieu et le contexte social. Ceci entraîne certaines mesures sociales, comme des campagnes pour persuader les gens de porter moins d'argent sur eux et, ce qui est primordial, la diffusion publicitaire de ces campagnes au bénéfice du délinquant en puissance; concrètement ce programme comprend entre autres, la démolition de certaines constructions abandonnées le long de la promenade, lesquelles semblaient constituer des centres d'attraction pour l'activité criminelle. (26)

D'une manière générale, il est évident qu'il existe une grande variété de techniques couramment utilisées pour opposer l'aménagement du milieu à la criminalité. Certaines

de ces techniques relèvent du bon sens, sont fondées sur des considérations d'ordre pratique et exigent un minimum de modification du milieu. D'autres reposent sur des hypothèses plutôt complexes relatives à la nature de l'interaction sociale et des contrôles sociaux et exigent des contrôles beaucoup plus sévères avant qu'il soit possible d'en attendre des résultats concrets.

PARTIE IV

PRINCIPES D'APPLICATION DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT A LA PREVENTION DU CRIME

La présente partie peut être considérée comme un guide à l'usage de ceux qui ont des responsabilités dans la prévention du crime et de ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'aménagement du milieu et veulent appliquer leurs connaissances à cette prévention. Nous avons insisté au cours des chapitres précédents sur le fait que l'aménagement du milieu, malgré tous ses mérites, n'est pas un remède universel. En attendant d'en savoir davantage, il importe d'élaborer une méthode qui soit fonction des facteurs sociaux et d'environnement particuliers à chaque cas. Bien que cela puisse sembler superflu nous croyons qu'à ce stade-ci, c'est là une condition essentielle à l'obtention de résultats utiles.

Ces lignes directrices représentent donc une méthode plus ou moins structurée tenant compte des aspects les plus importants de chaque situation et du plus grand nombre de solutions possible. Nous les présentons sous forme d'étapes à suivre, chacune associée à ses variables les plus importantes.

1. Songer à la prévention du crime

La préoccupation de prévenir la criminalité de la part des personnes concernées constitue une première étape essentielle, et même évidente. Nous évoquons ce facteur parce que les textes montrent à l'évidence que plusieurs aspects relativement simples de l'environnement sont tout simplement ignorés ou non identifiés. (27)

Si les facteurs de sécurité avaient plus grande préséance parmi les autres normes des bureaux de dessin, les architectes et les constructeurs porteraient plus d'attention à des détails comme la solidité des portes et des gonds, les sortes de serrures utilisées, l'emplacement et l'accessibilité des fenêtres. Les facteurs de sécurité ne constituent toutefois qu'un des éléments de la conception architecturale et, jusqu'à ces derniers temps, il semblait se classer parmi les moins importants.

Il n'en importe pas moins que l'usager de locaux résidentiels et commerciaux se préoccupe aussi de la prévention du crime. Comme le faisait remarquer la police,⁽²⁸⁾ à quoi sert de parler aux locataires et propriétaires de dispositifs de sécurité améliorés s'ils laissent portes et fenêtres ouvertes en leur absence?

2. Rassembler des personnes animées des mêmes préoccupations, bien que de points de vue différents

Les responsables de programmes ou de projets devraient, dans la mesure du possible, utiliser les opinions et l'expérience d'un échantillonnage représentatif de personnes intéressées, dans la recherche de solutions. La police, les architectes, les entrepreneurs, les gestionnaires du bâtiment, les travailleurs sociaux et les locataires eux-mêmes, peuvent, en joignant leurs efforts, amener une meilleure compréhension des problèmes grâce à leurs contacts fréquents avec la situation, à leur expérience ou à leurs connaissances théoriques. Il devient ainsi possible d'explorer une variété d'approches différentes en fonction de leur rentabilité, de leur efficacité et de leur acceptation éventuelle par les résidents. Cette approche permet d'éviter les solutions qui ne reflètent que la spécialisation de la personne ou du groupe responsable du projet.

3. Agir en fonction de l'activité criminelle elle-même plutôt que d'un programme global de prévention du crime

Il faut insérer discrètement cette étape dans le processus pour que les objectifs du projet soient

clairement établis et bien compris. Comme il faut prendre certaines décisions qualitatives au cours du projet, si on les prend en vue d'objectifs clairement établis, les chances de succès en sont améliorées. Il est beaucoup plus facile de partir d'un concept tel la "réduction des occasions de vol par effraction" que de celui plus général de la "réduction de la criminalité dans les ensembles domiciliaires".

Lorsqu'un projet implique la modification du milieu existant, il faut identifier clairement les crimes associés à ce milieu. Dans le cas d'un projet nouveau, il faudrait combiner les données de recherche et l'expérience policière, afin de prévoir les activités criminelles les plus susceptibles d'entrer en jeu.

Cette étape sert aussi à évaluer dès le départ un projet de prévention de la criminalité.

S'il est établi que la situation comporte des risques modérés de criminalité, les mesures préventives seront de nature et de portée très différentes de celles prises lors de risques graves.

4. Recueillir le plus de renseignements possible sur les caractéristiques de l'activité criminelle à combattre

Il s'agit ici de l'étape logique suivante du processus décisionnel relatif à un projet.

Après avoir établi que certaines activités criminelles posent des problèmes, il faut ensuite recueillir le plus de renseignements possible pour faciliter le choix des mesures les plus appropriées. Ceci montre encore qu'il n'y a pas de solution "miracle" et que le succès dépend par conséquent de l'identification aussi exacte que possible du problème. Il faudrait identifier pour chaque activité criminelle:

- le lieux exact;
- l'heure du jour ou de la nuit;
- les détails sur la victime;
- les détails sur l'activité criminelle elle-même, y compris son mode de perpétration et le degré d'habileté démontré.

Ces renseignements, ajoutés aux découvertes des chercheurs sur le comportement du délinquant, permettront d'évaluer les chances de succès de solutions planifiées, de déterminer la méthode à utiliser, et fourniront peut-être certains détails sur les effets secondaires du succès des aménagements nouveaux.

Les exemples suivants illustrent certaines lignes de conduite possibles lorsque les renseignements sont recueillis convenablement:

- s'il est établi que la plupart des activités criminelles s'exercent à la faveur de l'obscurité, il serait logique d'envisager, entre autres, un meilleur éclairage et des moyens de surveillance;
- s'il est établi que le vol par effraction représente l'activité criminelle la plus courante et si le mode de perpétration laisse supposer qu'il s'agit d'amateurs, il faut installer de meilleures serrures et mettre sur pied un programme éducatif afin de rendre les locataires plus attentifs et plus préoccupés de leur sécurité. Les données compilées montrent que les "amateurs" de vols par effraction ont tendance à réagir au stimulus de l'occasion, ce qui laisse supposer qu'il ne serait peut-être pas si difficile de les dissuader.

Les exemples choisis peuvent sembler simplistes; nous sommes cependant convaincus qu'une fois le problème clairement posé, les solutions s'imposent d'elles-mêmes.

5. Envisager le plus grand nombre de solutions possible

Lorsqu'une méthode de prévention de la criminalité devient mieux connue, les gens ont tendance à l'appliquer à l'exclusion de toute autre ou du moins à la préférer aux autres. Nous vous recommandons de garder l'esprit ouvert et de tenir compte de toutes les techniques d'aménagement applicables à une situation donnée, éclairage amélioré, renforcement de la cible ou espace défendable.

Il faut aussi tenir compte des autres méthodes de prévention de la criminalité, en les employant en combinaison avec les nouveaux aménagements ou à leur place; ces techniques comprendraient l'éducation des victimes, une meilleure gestion des bâtiments, une meilleure signalisation de la propriété, etc.

6. Evaluer les méthodes d'aménagement proposées et leur rentabilité

D'un côté, il faudrait recueillir quelques données relatives aux coûts engendrés par la situation actuelle de la criminalité. Il est possible de

chiffrer certains d'entre eux: le prix de remplacement du bien volé ou endommagé; les primes d'assurance qui varient en fonction de la perte ou du dommage, et, de façon moins précise, le coût de l'intervention policière. Quoiqu'il s'agisse d'un domaine plus subjectif, on peut évaluer les coûts sociaux et émotifs de l'activité criminelle. Si, par exemple, les résidents sont manifestement dominés par la peur d'être attaqués ou blessés, il faut considérer ces coûts comme très élevés.

Ces frais devraient être comparés aux frais d'introduction des diverses solutions visant la prévention de la criminalité. Il sera là aussi directement question d'argent - les frais relatifs aux modifications de l'aménagement, au personnel de sécurité, etc., et les coûts plus intangibles d'ordre social et émotif - tels ceux occasionnés par la perte de l'intimité, par la présence constante du danger et de l'insécurité, etc.

7. Tenir compte en élaborant les solutions de la collectivité, et des traits particuliers de ses membres

Il s'agit ici d'une variable importante du processus décisionnel. L'application à une autre

situation d'une solution d'aménagement peut produire sur une autre communauté des effets fort différents de ceux constatés sur la communauté d'origine.

Les divers groupes socio-économiques, ethniques et groupes d'âge évoluent dans leur environnement physique et y réagissent de façon très différente. Leur comportement social respectif peut aussi différer grandement. Ainsi, une méthode d'aménagement efficace pour les travailleurs noirs aux Etats-Unis peut subir un échec total dans un autre milieu.

Bien que cela soit d'une importance particulière pour les solutions faisant appel à la théorie de l'espace défendable laquelle préconise la modification des modes de comportements, ce facteur garde son importance dans la méthode du renforcement de la cible. Des communautés différentes accepteront diversement les dispositifs complexes de sécurité ou les plans résidentiels qui empiètent sur leur intimité.

Il faut souligner encore l'importance du travail communautaire, direct ou confié à ceux qui y ont

déjà travaillé, pour augmenter les chances d'en arriver à des solutions efficaces et bien accueillies par les communautés en cause.

8. Contrôler et évaluer l'efficacité de la méthode utilisée

Sur la foi des données disponibles actuellement, la méthode de l'aménagement du milieu semble assez prometteuse en matière de prévention de la criminalité. Cependant, il y a encore tellement à apprendre qu'il est essentiel d'aborder ce domaine par la voie expérimentale. Il importe d'agir ainsi pour éviter d'éveiller chez les praticiens de faux espoirs et de leur causer une déception prématurée. La méthode expérimentale favorise une plus grande ouverture d'esprit dans l'application du concept et une objectivité plus grande dans l'évaluation d'une méthode particulière. Enfin, ce processus est important parce qu'il incite les exécutants à prendre note de leurs expériences, permettant par le fait même un échange d'idées et l'élaboration d'une banque de renseignements sur le sujet.

PARTIE V

LE BESOIN DE RECHERCHE ADDITIONNELLE

Tout au long du présent rapport, il a fallu équilibrer l'optimisme et la prudence. La méthode de l'aménagement du milieu, englobant à la fois le concept de renforcement de la cible et celui de l'espace défendable, apparaît comme la découverte la plus excitante depuis nombre d'années en matière de prévention de la criminalité. L'étude traditionnelle des "causes" sociales, économiques et psychologiques de la délinquance ne produit que peu d'effet sur les statistiques du crime. La méthode de l'environnement pourrait cependant produire des effets considérables et presque instantanés. Cependant, le travail accompli jusqu'ici soulève un certain nombre de questions restées sans réponse. Nous avons un urgent besoin de renseignements additionnels. C'est par la recherche fondamentale portant sur certaines questions importantes et par l'analyse des projets pilotes appliquant les techniques d'aménagement du milieu que nous pourrions les obtenir.

Nous indiquons dans cette partie des domaines qui devraient faire l'objet d'une étude approfondie. A coup sûr, beaucoup de recherche est effectuée pour améliorer les techniques de sécurité. Bien qu'il s'agisse là d'un aspect essentiel du processus de prévention du crime, il

déborde les cadres du présent rapport, lequel vise plutôt à attirer l'attention sur les aspects sociaux du comportement.

La présente partie porte en premier lieu sur certains thèmes spécifiques de recherche et en second lieu sur la nécessité d'un programme de coordination des efforts de prévention du crime à l'échelle nationale.

THEMES DE RECHERCHE

Importance du facteur
"occasion" dans le comportement
criminel

A l'heure actuelle, ce thème est sans nul doute celui qui requiert le plus de recherche en matière d'aménagement du milieu, en raison de ses répercussions sur l'espace défendable comme sur le renforcement de la cible. Nombre d'études ont démontré que le comportement du délinquant était surtout de nature impulsive. Celui-ci est en grande partie motivé par les occasions propices offertes par son environnement à un moment donné. Bien entendu, le degré d'exactitude de cette assertion prend une signification très importante puisqu'il s'agit de prévenir la criminalité en modifiant le milieu, ce qui en fait, réduit les occasions favorables. Il importe donc d'acquérir

une meilleure compréhension du rôle joué par le facteur "occasion" dans les divers types de comportement criminel.

Les questions peuvent alors se poser en ces termes:

- Peut-on considérer certaines activités criminelles comme dues en grande partie à l'impulsion du moment?
- Peut-on classer ces activités d'après la nature de l'infraction, la description du délinquant et la nature de l'occasion qui a été à l'origine de l'infraction?

Le problème du déplacement de la criminalité est relié de près à la question de l'occasion. Si nous faisons en sorte qu'il devienne plus difficile de commettre un crime dans un endroit particulier:

- Cela entraînera-t-il une augmentation des crimes de même nature dans le voisinage alors que les individus sont à la recherche de nouvelles occasions?
- Y aura-t-il augmentation des autres crimes, peut-être même perpétration de crimes plus graves, au même endroit, alors que les individus ont recours à d'autres moyens pour atteindre leur objectif? (29)

Là encore, nous devrions pouvoir relier ce genre d'information à la nature du crime et aux caractéristiques du délinquant.

Nous le soulignons, cette recherche doit être menée dans divers milieux. Même si une grande partie des premiers travaux s'est effectuée dans un milieu urbain, nous ne devons pas oublier que les mêmes problèmes existent dans les magasins à rayons, les manufactures, les entrepôts, les parcs et autres lieux de divertissement. Il est même possible que le facteur "occasion" soit plus déterminant dans ces milieux.

Information portant sur différents genres de crimes

En plus de tenir compte du facteur "occasion", il importe de recueillir le plus de renseignements possible sur les circonstances entourant les divers genres de crime. La recherche a été jusqu'ici fonction des coordonnées sociales et psychologiques du crime. On a ignoré, dans une large mesure, les facteurs de situation, qui constituent un élément si important de la méthode actuelle. Nous manquons d'information sur les thèmes suivants:

- les crimes associés à certains lieux déterminés qui présentent une menace pour la collectivité au niveau social et émotif (la peur, etc.) et au niveau économique (pertes et dommages causés à la propriété);

- la collecte d'autant de données qu'il est possible d'en obtenir sur le crime:
description des lieux, nombre de personnes en cause, identification des victimes, heures de la journée, caractéristiques du délinquant (y compris son degré de savoir-faire).

De tels renseignements sont précieux pour les responsables de la prévention de la criminalité par l'aménagement du milieu. Ils leur permettent d'évaluer la situation, de justifier les changements à effectuer et leur donnent des indications quant à la nature des changements nécessaires.

Hypothèses "behavioristes" de l'espace défendable

Le concept de l'espace défendable énonce un certain nombre d'hypothèses révélatrices sur l'individu et son comportement social. Si nous nous proposons d'appliquer utilement ce concept au Canada, nous devons acquérir une connaissance plus claire de la dynamique sociale et behavioriste en question. Les questions cruciales dans ce domaine semblent être:

- Le degré de cohésion sociale nécessaire au développement de l'intérêt et des contrôles sociaux privés qu'il est possible d'atteindre

(aussi minime soit-il) en changeant les modèles d'interaction au moyen de modifications dans l'agencement du milieu. Nombre d'études allèguent que les modèles d'interaction sociale sont sensiblement influencés par diverses considérations d'ordre social, économique et ethnique. Il importe donc de déterminer si ce qui semble vrai pour les communautés socio-économiques défavorisées des principaux centres urbains des Etats-Unis s'applique aussi aux diverses communautés du Canada (et aussi des autres régions des Etats-Unis). (30)

- Le concept de l'espace défendable exige des individus qu'ils interviennent dans les situations susceptibles de favoriser le crime, par exemple si un étranger se présente sur le "territoire" d'une autre personne, ou lorsqu'il y a effectivement un crime sur ce territoire. Bien que l'intervention appropriée ne consiste souvent qu'à demander à l'étranger s'il a besoin d'aide ou signaler un crime à la police, il n'existe aucune preuve démontrant qu'un sentiment d'appartenance à un territoire déterminé sera une motivation suffisante. Des études effectuées par des sociologues et des psychologues sociaux indiquent qu'il existe un grand nombre de variables susceptibles d'influencer la décision d'intervenir dans une situation provocatrice d'anxiété. Il est fort possible que la modification de l'environnement ne soit pas en elle-même suffisante pour avoir raison des facteurs d'inhibition. Nous avons donc besoin de recherche pour déterminer la mesure dans laquelle les gens interviendront dans divers genres de situation et les facteurs susceptibles d'influencer leur décision à cet égard. (31)

NECESSITE D'UNE STRATEGIE COORDONNEE

Nous devons absolument unir nos efforts si nous voulons que les Canadiens retirent des bénéfices concrets

de la méthode préconisant l'aménagement du milieu. Il est évident que ces idées ont suscité beaucoup d'intérêt et des personnes intéressées à la prévention de la criminalité les appliquent dans plusieurs régions du pays au dessin architectural et à l'élaboration des politiques et des lois.

Nous avons indiqué à plusieurs reprises que cette méthode en est à ses premières armes et devrait être considérée comme une méthode expérimentale en attendant de pouvoir identifier les facteurs favorisant l'aménagement adéquat de l'espace défendable.

Il importe, croyons-nous, qu'un groupe ou un individu prenne l'initiative d'organiser et de coordonner les activités dans ce domaine durant les prochaines années, sinon les progrès seront lents, les erreurs se répéteront, les praticiens perdront confiance dans la méthode ou, ce qui serait peut-être encore pis, l'adopteront avec enthousiasme sans s'assurer de ses chances de réussite. Un certain nombre de mesures permettraient d'éviter que cela ne se produise:

- Bien préciser les avantages et les limitations de la méthode ainsi que les étapes prioritaires

de son élaboration (nous espérons que le présent rapport contribuera à ces fins).

- Les échanges d'idées et d'expériences entre ceux qui s'intéressent à la question doivent continuer de s'effectuer sur les plans pratique et théorique. Il faudrait publier autant que possible les résultats de ces échanges.
- Mettre sur pied un programme de recherche afin d'établir un fondement solide de connaissances sur les facteurs cruciaux en cause.
- Identifier et saisir les occasions favorables à l'application de projets expérimentaux comportant un mécanisme intégré de contrôle et d'évaluation, mécanisme qui serait une condition essentielle de la mise en oeuvre de tels projets.
- Appliquer dans ces projets expérimentaux les méthodes de renforcement des cibles et d'espace défendable et les mettre en oeuvre dans divers types de communautés.
- Le coordonnateur devrait, autant que possible, tenir à jour un répertoire des chercheurs et des praticiens oeuvrant dans ce domaine et il devrait les encourager au dialogue et aux échanges d'idées.
- Le coordonnateur devrait effectuer régulièrement, disons annuellement, une révision de la situation, permettant ainsi à tous les exécutants d'évaluer les progrès accomplis et d'étudier les aspects nouveaux de la situation.

S'il s'avère possible d'élaborer et de mettre en oeuvre de tels programmes d'action, nous espérons constater de réels progrès dans la prévention de la criminalité, et, par la même occasion, élaborer un modèle pratique de travail qui nous permettrait d'introduire et de contrôler les changements à apporter au système de justice pénale.

RENOIS

1. Bien qu'un certain nombre de psychologues oeuvrent dans ce domaine, c'est Proshansky qui en a présenté une vue d'ensemble et nous recommandons l'ouvrage publié par lui:
Environmental Psychology, New York: Holt, Rinehart and Winston, 1970.
2. Ces "principes" sont tirés d'un article intitulé "The Influence of the Physical Environment on Behaviour: Some Basic Assumptions", rédigé par Proshansky et ses collègues et figurant dans son livre (ibid.) pp. 27-37.
3. The Life and Death of Great American Cities, New York: Random House, 1961. Donne l'aperçu le plus complet des idées de Jane Jacobs.
4. Voyez par exemple l'article de H.L. Nieburg "Crime Prevention by Urban Design" dans Society, Vol. 12(1): p. 41-47, 1974 et les "Book reviews" de M. Heppenfeld (p. 136) et A. Melamed (p. 137) dans le Journal of the American Institute of Planners, V. 28, 1962.

5. L'ouvrage d'Oscar Newman sur "l'espace défendable" (voir p. 17 du présent rapport) est le résultat de ses études sur ces données voyez Architectural Design for Crime Prevention par Oscar Newman, publié par le "National Institute for Law Enforcement and Criminal Justice, (N.I.L.E.C.J.)" Washington, 1971.
6. & 7. Voyez, par exemple, une étude détaillée de Gerald Luedtke & Associés sur les cinq districts de Détroit (Michigan), publiée sous le titre Crime and the Physical City: Neighborhood Design Techniques for Crime Reduction par le N.I.L.E.C.J., Washington.
8. C'est une citation tirée du discours d'ouverture d'un colloque sur la prévention de la criminalité, tenu à Washington les 12 et 13 avril 1972. Le N.I.L.E.C.J. en a publié un compte-rendu sous le titre: Urban Design, Security & Crime.
9. D'après une revue de la recherche entreprise en ce domaine et intitulée "Community Crime Prevention: An Overview", rapportée dans le Law Enforcement Assistance Administration Newsletter, Vol. 4, N° 3, 1974.

10. Voyez Angel, S. Discouraging Crime Through City Planning, University of California, Berkeley, 1968.
11. Comme par exemple l'étude portant sur le déplacement dans "Crime as Opportunity", rapport de recherche destiné à la publication et préparé par le "Home Office Research Unit", Londres (Angleterre).
12. C'est l'ouvrage Defensible Space, Crime Prevention Through Urban Design, New York: The MacMillan Company, 1972, qui a consacré le concept de l'espace défendable comme moyen de prévention de la criminalité.
13. Dans une étude portant sur un ensemble domiciliaire de St-Louis au Missouri, William Yancey s'est penché sur les rapports existant entre le dessin architectural et le comportement social en milieu ouvrier; ses conclusions et ses commentaires sont publiés sous le titre "Architecture, Interaction, and Social Control: The Case of a Large Scale Public Housing Project" dans Environment and Behaviour, Vol. 3, N° 1, 1971, pp. 3-21.

14. Ces techniques sont étudiées dans l'ouvrage de Newman et dans une monographie antérieure: Architectural Design for Crime Prevention, publiée par le "National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice, Washington, 1971. Nous les retrouvons aussi sous forme résumée dans un certain nombre de publications du N.I.L.E.C.J., comme Deterrence of Crime In and Around Residences, Washington, 1973.
15. Il faut le noter, ces édifices satisfont du moins à certaines normes de l'espace défendable selon Newman; ils comportent par exemple des lignes de démarcation bien tracées allouant à chaque résident ou membre du personnel un territoire bien défini; leur portier et leur personnel de sécurité fournissent une surveillance continue, mais il s'agit là d'une surveillance effectuée par le personnel et non par les résidents.
16. Comme le rapport en fait état ultérieurement (p. 21), il ne faut pas envisager le renforcement des cibles simplement du point de vue physique, puisque nous y trouvons aussi des éléments sociaux et psychologiques.

17. Vous trouverez une des meilleures descriptions de cette méthode dans un article de M. Liechstein - Reducing Crime in Apartment Dwellings: A Methodology for Comparing Security Alternatives présenté à la 37^{ième} assemblée annuelle de l'"Operations Research Society of America", Washington, C.S., 20-22 avril, 1970.
18. Le "National Crime Prevention Institute" de la "School of Police Administration", Louisville (Kentucky), conserve un dossier des nombreuses ordonnances municipales portant sur la sécurité. Il nous signale que l'ordonnance d'Oakland est considérée comme un modèle du genre.
19. Information obtenue lors de conversations téléphoniques avec divers agents de développement communautaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement.
20. Information obtenue des assureurs et de leurs agents interviewés à Toronto et Montréal.

21. Nous avons parlé à des responsables de la prévention de la criminalité et à des policiers de tout le Canada et plusieurs nous ont déclaré avoir déjà utilisé ou songer à utiliser de tels programmes. Certains ont publié des brochures sur ce sujet; le corps policier de Hamilton-Wentworth, par exemple, a préparé une brochure détaillée sur la "Burglary Prevention", à l'intention des hommes d'affaires de leur région.

22. L'étude qui semble la plus complète d'entre elles a été publiée en 1973 par le "National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice" du ministère de la Justice des E.U. à Washington. Sous le titre "Residential Security", celle-ci traite de tous les aspects de la sécurité des résidents des points de vue rentabilité, efficacité, importance du risque, dispositifs de sécurité, normes d'aménagement, patrouilles de citoyens, gardes de sécurité et dispositions législatives. Voyez aussi Deterrence of Crime In and Around Residences, N.I.L.E.C.J., Washington, 1973 et Discouraging Crime Through City Planning de S. Angel, Université de Californie, Berkeley, 1968.

23. Le compte rendu du colloque de l'Université de Toronto a été publié et donne une bonne vue d'ensemble des activités et des préoccupations des Canadiens en ce domaine; voyez "Environmental Design and Modification" dans "A Crime Prevention Workshop", compte rendu des délibérations Centre de Criminologie, Université de Toronto, 21 et 22 mai 1975.
24. Voyez Methodology for Developing Security Design Criteria for Subways de Harris, O.L. Université Carnegie-Mellon, Pittsburg, Pennsylvania 1971. Nous croyons aussi que les critères de prévention de la criminalité ont grandement influencé le plan directeur du nouveau métro de Washington (D.C.).
25. Pour un court résumé de ce projet, voyez "Hartford Project Will Serve as Institute's First Model" dans la "Law Enforcement Assistance Administration Newsletter", Vol. 4, N^o 1, 1974.

26. Au moment de mettre sous presse, nous n'avions pu obtenir de documentation écrite sur ce projet; il a été présenté brièvement au congrès annuel de l'"American Society of Criminology, tenu à Toronto du 30 octobre au 2 novembre 1975.
27. La plupart des auteurs consultés insistent sur ce point; mentionnons en particulier la vue d'ensemble dans L.E.A.A. Newsletter, Vol. 4, N° 3, 1974: ("Community Crime Prevention: An Overview").
28. La plupart des policiers auxquels nous avons parlé nous ont fait cette remarque, applicable aussi bien aux hommes d'affaires qu'aux propriétaires de résidence.
29. Comme il est dit plus haut (Renvoi 11) les preuves semblent démontrer un certain déplacement géographique, mais très peu de transfert vers les autres genres de crime. Toutefois, il faudrait beaucoup plus de recherche sur ces phénomènes de déplacement pour recueillir des données plus concluantes.

30. En relisant les études sur cette question, nous avons identifié de 12 à 15 variables qui semblent associées à l'élaboration de la cohésion sociale. Elles comprennent: le mode de vie, les étapes dans le cycle de la vie, la durée du séjour comme résident, les valeurs, la classe sociale, la profession, le besoin d'intimité, la perception des changements et les aspirations. Nous suggérons la lecture de trois articles qui donnent un bon aperçu de la recherche effectuée dans ce domaine: Gans, H. "Effect of the Move from City to Suburb" dans L. Duhl (ed.), The Urban Condition, New York: Basic Books, 1963; Suttles, G. The Social Order of the Slum, Chicago: Presse de l'Université de Chicago, 1968; Yancey, W. "Architecture, Interaction and Social Control: The Care of a Large Scale Housing Project". Environment & Behaviour, Vol. 3, N° 1, mars 1971.
31. Dans une étude effectuée à Edmonton en Alberta, James Hackler établit les dimensions importantes de la question de l'intervention; voyez "The Willingness to Intervene: Differing Community Characteristics", Social Problems, Vol. 21, N° 3, 1974.

BIBLIOGRAPHIE

- Angel, S. Discouraging Crime Through City Planning, California University, Berkeley, 1968.
- Ardrey, R. The Territorial Imperative. New York: Dell, 1966.
- Brantingham, P.J. et Brantingham, P.L. Housing Patterns and Burglary in a Medium-Sized American City, Tallahassee: Ecole de Criminologie, Université de l'Etat de Floride.
- Brantingham, Paul et Patricia "Crime and Land Use in an English Middletown: Toward a Theoretical Model of Crime Prevention Through Environmental Design." Document présenté au Congrès annuel de l'American Society of Criminology; Toronto (Canada; octobre 1975.)
- Buttimer, Anne. "Sociology and Planning", Town Planning Review, Vol. 42, avril 1971, pp. 145-180.
- Caplow, T., Foreman, R. "Neighbourhood Interaction in a Homogenous Community", American Sociological Review, Vol. 5, 1950.
- Caplow, T., Stryker, S., and Wallace, S.E. The Urban Ambiance. Totowa: Bedminster, 1964.
- Carter, T.S. Crime Prevention. London: The Police Review Publishing Company, 1965.
- Chermayeff, S., Alexander, C. Community and Privacy, Garden City, New York: Doubleday, 1965.
- Coates, J.F. Structural Factors Influencing the Future of Crime and Crime Control. Document présenté au Congrès annuel de l'"American Society of Criminology". New York, 1973.
- Connors, E.F. III. Bibliography for Public Safety and Environmental Protection for Recreation and Park Areas. McLean, Virginia: PRC Public Management Services, Inc., 1974.

- Cooper, J. Environmental Factors Relating to Violence. Deuxième rapport du comité sur la violence du Maire Lastman. Borough of North York, Toronto, 1974.
- Darley, J. "The Sharing of Responsibility". Document présenté à la convention de l'American Psychological Association, Washington, D.C. 1967.
- Darley, J.M. Latane, B. "Bystander Intervention in Emergencies: Diffusion of Responsibility". Journal of Personality and Social Psychology, 8(4), 1968.
- Effrat, M.P. (ed.) The Community. New York: MacMillan, 1974.
- Engstad, P.E. "Environmental Opportunities and the Ecology of Crime" in Silverman, R. and Teevan, J. Crime in Canadian Society. Scarborough (Canada: Butterworth and Co. 1975).
- Engstad, P.E. "Crime Prevention Through Environmental Design: A Canadian Response". Document présenté au Congrès annuel de l'American Society of Criminology; du 30 octobre au 2 novembre 1975, Toronto.
- Fairley, W., Liechenstein, M. Improving Public Safety in Urban Apartment Dwellings: Security Concepts and Experimental Design for New York City Housing Authority Buildings. New York: The New York City Rand Institute, 1971.
- Fava, S.F. "Contrasts in Neighboring: New York City and a Suburban Community", in L. Dobriner (ed.). The Suburban Community. New York: Putnam Press, 1958.
- Festinger, Schacter & Back, Social Pressures in Informal Groups. New York: Harper & Ross, 1950.
- Festinger, L. "Architecture and Group Membership". Journal of Social Issues, Vol. 7, 1951.
- Fooner, M. "Crime Prevention Through Environmental Defenses". Document préparé pour l'Inter-American Congress of the American Society of Criminology et l'Inter-American Association of Criminology, Caracas (Venezuela), novembre 19-25, 1972.
- Foot, N., Abu-Lughod, J., Folwy, M., Winnick, L. Housing Choices and Housing Constraints. New York: McGraw-Hill, 1960.

- Gans, H.J. "The Balanced Community: Homogeneity or Heterogeneity in Residential Areas". People and Plans. New York: Basic, 1968.
- Gans, J. "Effect of the Move from City to Suburb", in L. Duhl (ed.), The Urban Condition. New York: Basic Books, 1963.
- Gans, H.J. "Planning and Social Life: Friendship and Neighbour Relations in Suburban Communities", in Proshansky, H., Ittelson, W., Rivlin, L. Environmental Psychology. Toronto: Holt, Rinehart, and Winston, 1970.
- Gass, S., Dawson, J. National Science Foundation. Reviews and Critical Discussions of Policy-related Research in the Field of Police Protection. Bethesda, Maryland: Matematica Inc., 1974.
- German, R. "Site Planning and Social Behaviour" Journal of Social Issues: Vol. 22, oct. 1966.
- Greenbie, B. "An Ethological Approach to Community Design". in Preiser, W. (ed.) Environmental Design Research. Vol. 1 Stroudsburch: Dowden, Hutchison & Ross, 1973.
- Grenough, J.L. "Crime Prevention: A New Approach - Environmental Psychology and Criminal Behavior", Journal of Police Science and Administration. 2(3) 1974.
- Gutman, Robert. "Site Planning and Social Behavior", Environmental Psychology, edited by Proshansky, Ittelson and Rivlin. New York: Holt, Rinehart and Winston, 1970, pp. 509-517; or Journal of Social Issues, Vol. 22, octobre 1966, pp. 103-115.
- Hackler, J.C., Ho. K., Urquhart-Ross, C. "The Willingness to Intervene: Differing Community Characteristics", Social Problems, Vol. 21, N° 3, 1974.
- Harris, O.L. Jr. "Methodology for Developing Security Design Criteria for Subways". Université Carnegie-Mellon, Pittsburg, Pennsylvania, 1971.
- Higbee, E. Entrevue rapportée par B. Richardson. "A Challenge for Canadians: To Create a Recent Urban Environment", dans Krueger, R., Bruyfogle. (ed.) Urban Problems. Toronto: Holt, Rinehart, Winston, 1971.

- Howard, E. Garden Cities of Tomorrow. London: Faber and Faber, 1902.
- Hughes, D.R. "California's Answer to Building Security Legislation". Security Management, Vol. 18, No. 3, 1974.
- Hunter, Wayne. "Planning Improved Security", Security World, novembre 1973, pp. 52-53.
- Jacobs, J. The Life and Death of Great American Cities. New York: Random House, 1961.
- Jeffery, C.R. Environmental Design and the Prevention of Behavioral Disorders and Criminality. Document présenté au Centre de Criminologie de l'Université de Toronto, janvier 1973.
- Kaplan, S. "A review of Defensible Space". New York Times Book Review, 29 avril 1973.
- Keller, S. The Urban Neighbourhood. New York: Random House, 1968.
- Kuper, L. "Blueprint for Living Together" dans Kuper (ed.). Living in Towns. London. Cesset Press, 1953.
- Kwartler, M. and Reiss, C. Housing Quality: A Program for Zoning Reform. New York: Urban Design Council de la ville de New York, 1974.
- Latane, B., Darley, M. "Group Inhibition of Bystander Intervention in Emergencies", Journal of Personality and Social Psychology, 1963.
- Latane, B., Darley, J.M. "Bystander Apathy". American Scientist, Vol. 57, 1969.
- Lee, T.L. "The Effect of Built Environment on Human Behavior". Ekistics, Vol. 34, No. 200, juillet 1972.
- Liechenstein, M. Designing for Security. New York: Rand Corporation, 1971.
- Liechenstein, M. Reducing Crime in Apartment Dwellings: A Methodology for Comparing Security Alternatives. Document présenté à la 37^e assemblée annuelle de l'O.R.S.A., Washington, D.C. avril 1970.

- Luedtke, G., et Associés. Crime and the Physical City: A Pilot Study Prepared for the National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice. Detroit 1970.
- Malt, H.L. "Neighbourhood Streets -- Accessory or Deterrent to Crime", American County, Vol. 36, Numéro 5, mai 1971, pp. 44-46.
- Mays, J.B. "Crime and the Urban Patterns", The Sociological Review, Vol. 16, No. 2, juillet 1968, pp. 241-255.
- Meier, Richard L, "Violence the Last Urban Epidemic", The American Behavioral Scientist (mars-avril 1968), pp. 35-37.
- Merton, R.K. "Patterns of Influence: Local and Cosmopolitan Influentials", dans Merton, R. Social Theory and Social Structure. New York: The Free Press, 1957.
- Merton, R. "The Social Psychology of Housing", dans Dennis (ed.), Current Trends in Social Psychology. Pittsburg: Presse de l'Université de Pittsburg, 1974.
- Michelson, W. "The Reconciliation of "Subjective" and "Objective" Data on Physical Environment in the Community: The Case of Social Contact in High-Rise Apartments" in Effrat, M. (ed.) The Community: Approaches and Applications. New York: Free Press, 1974.
- Milgran, Stanley, "The Experience of Living in Cities", Science, (13 mars 1970), p. 1461-1968.
- Moore, Tumin, M. "Some Social Functions of Ignorance". American Sociological Review, déc. 1949.
- Newman, O. Architectural Design for Crime Prevention. Publié par le "National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice", Washington, D.C. 1971.
- Newman, O. Defensible Space: Crime Prevention Through Urban Design. New York: Collier Books, 1973.
- Nieburg, H.L. "Crime Prevention by Urban Design", Society, 12(1): 41-7.
- Proshansky, H., Ittelson, W., Rivlin, L. Environmental Psychology. Toronto: Holt, Rinehart, and Winston, Inc., 1970.

- Proshansky, H., Ittelson, W., Rivlin, L. "The Influence of the Physical Environment on Behavior: Some Basic Assumptions", Environmental Psychology. Toronto: Holt, Rinehart and Winston, 1970.
- Pyle, Gerald, F. "A Spatial and Temporal Comparison of Crimes Reported for Major Public Housing Estates Within Cleveland, Ohio", Ebauche présentée au Congrès annuel de l'American Society of Criminology; Toronto, Canada; octobre 1975.
- Repetto, T.A. Residential Crime. Cambridge, Mass: Ballinger, 1974.
- Rose, A. "Socio-economic Effects in Urban Density: Canada vs. U.S." Ontario Housing Magazine, mai 1972.
- Rosow, I. "The Social Effects of the Physical Environment". Journal of the American Institute of Planners, Vol. 27, 1961.
- Scarr, H. Patterns of Burglary, Virginia: Human Sciences Research Inc., 1973.
- Schwartz, B. "The Social Psychology of Privacy", American Journal of Psychology, Vol. 73, No. 6 1967-68.
- Strobl, Walter M. "The Architect and Security", Industrial Security, Vol. 14, Numéro 6, décembre 1970, p. 24.
- Suttles, G. The Social Order of the Slum. Chicago: Presse de l'Université de Chicago, 1968.
- U.S. Department of Housing & Urban Development. Security Planning for HUD - Assisted Multifamily Houses. Washington, D.C. April, 1974.
- U.S. Department of Housing and Urban Development. Housing Management Technical Memoranda No. 1 "Safety & Security".
- U.S. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice. "Community Crime Prevention: An Overview", L.E.A.A. Newsletter. Vol. 4, No. 3, 1974.
- U.S. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice. Deterrence of Crime In and Around Residences. Washington: National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice. 1973.



U.S. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice.
Residential Security. Washington: National Institute
of Law Enforcement and Criminal Justice, 1973.

U.S. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice.
Urban Design Security and Crime. Compte-rendu du
colloque du "National Institute of Law Enforcement
and Criminal Justice", 1972.

University of Toronto, "Environmental Design and Modification",
in A Crime Prevention Workshop. Compte-rendu, Centre
de criminologie, 21 et 22 mai 1975.

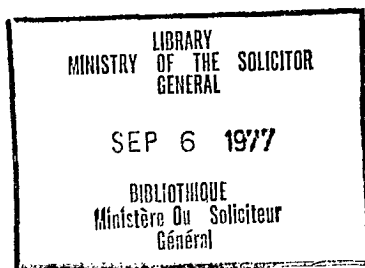
Waller, I., & Okihiro, N. Burglary in the Public, en préparation,
1976.

Wangsness, P. A Study of Crime Prevention Through Physical
Planning. Rapport pour le Southern California Association
of Governments, Los Angeles: SUA (Une division de
Dillingham Corporation), 1971.

Ward, C. Vandalism. London: Architectural Press, 1973.

Yancey, W. "Architecture, Interaction and Social Control: The
Case of a Large-Scale Public Housing Project",
Environment and Behavior, Vol. 3, No. 1, mars 1971.

"Crime in Cities", Planning, American Society of
Planning Officials Magazine, février 1975.



Date Due

MAR 11 1982

07-21-86

HV
7431
S74
1976
F
C.2

14760

